

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240412-2024\_16-DE

Séance du 12 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09  
Votants : 09 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 09

AFFICHE LE

18 AVR. 2024

MAIRIE LE FRENEY D'OISANS

**Délibération N° 2024-16 : Vote des taux d'imposition 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 02 avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric,

Étaient absents et excusés : OUGIER Isabelle, MAYET Christelle

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Ougier Jean Patrick

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vote chaque année les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Le produit fiscal pour l'année 2024 sera réparti comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	14.87 %	14.87 %
Foncier bâti	34.46 %	34.46 %
Foncier non bâti	43.01 %	43.01 %
Cotisation Foncière des Entreprises	32.05 %	32.05 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 sauf à intégrer les obligations légales expliquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les taux d'imposition des taxes pour 2024 comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener ce dossier à son terme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Christian PICHOU

